

EXPOSITION CANINE INTERNATIONALE

CACCS

VALENCE (26)

CACIB



ROYAL CANIN

Parc des Expositions - 16 avenue Georges Clemenceau



ROYAL CANIN

SAMEDI 2 ET DIMANCHE 3 MARS 2019

RENSEIGNEMENTS :

CRA (14h-17h) 04 78 84 07 22 - Mme OBERT (14h-17h) 04 75 04 63 03
 Mme FALIGOT (uniquement l'après-midi à partir de 14h) 04 90 46 54 89
laurent.prouvensier@yahoo.fr - michele.rollet93@orange.fr

Cages gratuites en nombre limité

Possibilité de restauration
sur place, au calme

CONFIRMATIONS SEULES

DE 8 H 30 À 9 H 30
 POUR LES CHIENS NON EXPOSÉS (VOIR P.5)

2 CLOTURES DES
ENGAGEMENTS :

2 Février & 16 Février 2019
 + 10 € entre ces 2 dates



HALLS CHAUFFÉS

JEUNES PRÉSENTATEURS
 BEST BABIES, PUPPIES, VÉTÉRANS,
 JEUNE ET ADULTE

Nombreuses coupes et récompenses
 jusqu'aux 3^e Exc. toutes classes

ENTREE DES CHIENS : 8h - DEBUT DES JUGEMENTS : 9h30
 Les horaires détaillés seront disponibles sur <https://cedia.fr>
 dans la semaine précédant l'exposition. Les chiens devront être
 présents 1/2 heure avant l'heure prévue et au plus tard à 11 h.

JURY PRESENTI

SAMEDI 2 MARS 2019

1^{er} groupe

Chiens de Berger Belge, Spéciale Schipperke M. DESCAMPS
 Berger Australien M. GIANNONE
 Berger Allemand, Bergers Hollandais Mme GIGOT-BARAIS
 Colley Barbu M. MATTERA
 Spéciale Berger des Pyrénées, Berger Catalan,
 Berger des Shetland, Berger de Beauce, Berger de Picardie M. MOINGS
 Spéciale Berger Banc Suisse, Bouvier des Flandres et des Ardennes,
 Berger de Brie, races du Camila M. MORBELLI
 Chien Loup Tchèque M. NODALLI (I)
 Colley, Bergers de l'Est et Italiens et autres races du groupe M. KERIHUEL

3^e groupe

Spéciale Bull Terrier, American Staffordshire Terrier,
 Bull Terrier du Staffordshire (classes jeunes) M. CORBINUS
 Terriers d'Ecosse, Terrier du Yorkshire M. MATTERA
 Bull Terrier du Staffordshire (classes adultes) et autres races du groupe.. M. GAUVRIE

6^e groupe

Toutes les races du groupe M. RHUL

7^e groupe

Spéciale Braque Allemand, Setters Anglais, Irlandais, Gordon M. KERIHUEL
 Spéciale Braque d'Auvergne et autres races du groupe Mme GAGGERO

8^e groupe

Golden, Labrador M. MOSTURA (I)
 Autres Retrievers, Spaniels Mme CHAVERNAC
 Lagotto Romagnolo (classes jeunes et vétérans) Mme GAGGERO
 Chiens d'Eau et autres races du groupe M. KERIHUEL

10^e groupe

Whippet, Petit Lévrier Italien M. NODALLI (I)
 Autres races du Groupe Mme DESQUARTIERS

DIMANCHE 3 MARS 2019

2^e groupe

Spéciale Saint Bernard et Dogue du Tibet, Terre Neuve, Landseer Mme BARDET
 Spéciale Rottweiler Mlle BODSON
 Bulldog, Cane Corso M. GARNERO
 Spéciale Shar Peï, Bergers de l'Est M. KERIHUEL
 Spéciale Bouviers Suisses Mme LAURENT
 Spéciale Montagne et Mâtin des Pyrénées, Mastiff et Bullmastiff M. MOINGS
 Spéciale Schnauzers, Pinschers, Affenpinscher,
 Hovawart, Dogue Argentin M. MORBELLI
 Dogue de Bordeaux, races du Camila M. SOULAT
 Léonberg M. VERNON
 Spéciale Dogue Allemand M. ZALC
 Boxer, Dobermann et autres races du groupe M. GIANNONE

4^e groupe

Spéciale Teckels Mme MORIGGIA (CH)

5^e groupe

Chow-Chow, Eurasier, Akita Américain, Samoyède,
 Spitz Allemands et Italiens M. MOSTURA (I)
 Spéciale Husky, Shiba, Akita Inu, Spitz Japonais Mme GOGIBUS
 Basenji, Malamute, Chiens Nordiques et autres races du groupe M. NODALLI (I)

9^e groupe

Spéciale Caniches, Cavaliers King Charles, King Charles M. TYTGAT
 Lhasa Apso M. NODALLI (I)
 Epagneul Pékinois et Japonais (classes Adultes),
 Chihuahua, Coton de Tuléar M. MATTERA
 Chiens du Tibet (sauf Lhasa Apso),
 Epagneul Pékinois et Japonais (classes jeunes et vétérans) Mme CHANCEL
 Bouledogues Français (Bringé et Fauve) Mme DESQUARTIERS
 Bouledogues Français (Caille), Carlin, Boston M. SOULAT
 Spéciale Bichons, Petit Chien Lion et autres races du groupe Mme BODSON

La liste des juges peut être modifiée suivant le nombre des engagements
 et les indisponibilités des juges.

Engagements Internet : <https://cedia.fr> - paiement sécurisé
 la société canine demande 1,00 € supplémentaire par transaction pour frais administratifs
 (ne pas oublier les justificatifs pour les classes Travail et Champion)

ENGAGEMENTS :

- exposition : remplissez la page 3
- séance de confirmation : remplissez la page 5

Clôture irrévocable des engagements : 16 FÉVRIER 2019 date de réception.

Aucun engagement ne sera accepté après cette date. - MÉFIEZ-VOUS DES LENTEURS DU COURRIER !

EXTRAITS DU RÈGLEMENT DES EXPOSITIONS CANINES INTERNATIONALES

ARRIVÉE ET JUGEMENT - L'accès de l'exposition est ouvert à partir de 8h. Les jugements commenceront à 9h30 avec horaires.

SORTIE DES CHIENS - Les chiens non classés pourront quitter l'exposition à partir de 15 heures sur présentation du slip de jugement. Les chiens classés ne pourront pas sortir avant 17 h 00. Les autorisations de sortie ne devront être accordées qu'entre 12 h et 14 h après versement d'une caution de 40 €.

RESTAURATION - Une restauration rapide et une buvette seront installées à l'intérieur de l'exposition.

AFFICHAGE - Les éleveurs sont autorisés à faire figurer sur un panneau de 45 cm de hauteur x 35 cm de largeur : le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de l'élevage ; les principales récompenses obtenues par l'élevage ; l'annonce de portées à vendre. Un seul panneau est autorisé par cage. Toute distribution de prospectus quels qu'ils soient est rigoureusement interdite dans l'enceinte de l'exposition.

TOILETTAGE - Il est interdit de préparer le chien dans le hall de l'exposition en utilisant des substances ou du matériel quelconque. Seul l'usage du peigne ou de la brosse est autorisé. Il est interdit de traiter la robe, la peau ou la truffe avec quoi que ce soit qui en modifie la structure, la couleur ou la forme. Il est interdit de laisser un chien attaché sur la table de toilettage plus longtemps que ne l'exige sa préparation.

PRESENTATION : Il est précisé que le chien ne peut être présenté que par une seule personne, ce qui **exclut tout double « Handling »**, c'est-à-dire qu'il est interdit par tout autre personne d'appeler ou d'exciter le chien à l'extérieur du ring avec tout objet, sifflet ou autre gestulation. Le juge est chargé de faire respecter cette règle soit par le commissaire de ring soit par les organisateurs de l'exposition. Il pourra, en cas de non respect, disqualifier le chien et consignera le motif sur son carnet de juge.

SERVICE VÉTÉRINAIRE - Le Service Vétérinaire sera assuré par un Docteur - Vétérinaire de service qui a tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi tant à l'entrée qu'au cours de l'Exposition :

- des chiens paraissant malades ou atteints de maladies de peau,
- des chiens aveugles, sourds ou estropiés,
- des chiens monorchides, cryptorchides ou atteints de malformations,
- des chiennes visiblement pleines, en état de lactation ou accompagnée de leurs petits,
- des chiens dangereux.

La décision du Service Vétérinaire est sans appel (voir Avis aux Exposants).

ANNULATION - En cas d'impossibilité d'ouvrir l'Exposition pour des raisons majeures, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement ne seront pas remboursés, attendu que la Société organisatrice devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés.

ENGAGEMENTS - Les chiens doivent être la propriété de l'Exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion des manifestations canines. Pour les juges, se conformer au règlement des juges.

Sont seuls admis à l'Exposition les chiens inscrits à un Livre d'origines (Livre d'attente compris) d'un Pays membre de la F.C.I. ou d'un Pays non affilié, dont le Livre d'origine est reconnu par la F.C.I.

Seront refusés :

- a) les inscriptions parvenues après la date de clôture des engagements,
- b) les engagements "au poteau" le jour de l'exposition,
- c) toutes modifications ou inscriptions dans d'autres classes intervenant le jour de l'exposition, exception faite pour la classe de lot ou classe d'élevage ou des erreurs de transcription de l'organisation.

CLASSES D'ENGAGEMENT

La date prise en compte pour déterminer l'âge est la date du jugement.

• CLASSES INDIVIDUELLES

INTERMÉDIAIRE - Pour les chiens âgés de 15 mois à moins de 24 mois.

OUVERTE - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois.

TRAVAIL - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois et titulaires de l'attestation permettant l'engagement en classe travail (la récompense doit être obtenue avant la date de clôture des engagements, la photocopie doit être jointe à l'engagement).

Les classes intermédiaire, ouverte et travail entrent en concurrence pour l'attribution du CAC

CHAMPION DE BEAUTÉ - Réserve exclusivement aux chiens âgés d'au moins 15 mois, déclarés Champions de Beauté Nationaux des Pays Membres de la F.C.I. et Champions Internationaux de la F.C.I. au plus tard à la date de clôture des engagements (la photocopie doit être jointe à l'engagement).

Les classes intermédiaire, ouverte, travail et Champion entrent en concurrence pour l'attribution du CACIB

JEUNES - Pour tous chiens âgés de 9 mois à moins de 18 mois. Cette classe peut donner droit à l'attribution du qualificatif Excellent et non au C.A.C.S., ni au C.A.C.I.B.

PUPPY - Pour les chiens âgés de 6 mois à moins de 9 mois.

BABY - Pour les chiens âgés de 4 mois à moins de 6 mois.

Les classes Puppy et Baby ne donnent pas droit à l'attribution d'un qualificatif ; le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : Très Prometteur, Prometteur, Assez Prometteur, insuffisant) Elles ne donnent pas lieu à un classement.

VÉTÉRAN - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 8 ans. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S., ni du C.A.C.I.B.

AUTRES CLASSES

MEUTES (UNIQUEMENT pour les Races des Groupes 3 - 4 - 5 soumises à épreuves de Travail dans l'utilisation Chasse)

Ensemble de 6 chiens minimum appartenant au même propriétaire, chaque sujet composant la meute doit faire l'objet d'une feuille d'engagement individuel.

TERRIERS - TECKELS : Le propriétaire doit engager au moins 3 des 6 chiens, présentés au jugement des meutes, en classe Travail (joindre les titres nécessaires pour accéder à la classe travail) ou justifier qu'il est titulaire d'une attestation de meute.

TECKELS : Les chiens en meute doivent impérativement être de même variété de poil et de taille (seuls les Nains et Kaninchen de même poil peuvent être réunis dans la même meute).

CHIENS COURANTS : Les chiens composant la meute doivent être de même race et variété, sans distinction de sexe.

Il incombait aux exposants d'assurer le bien-être du chien lors des expositions canines. Il est interdit d'exposer le chien à des situations susceptibles de compromettre sa santé et son bien-être - comme abandonner un chien dans une voiture par des températures élevées ou très basses, et/ou le traiter de manière cruelle. La violation de ces règles entraînera l'exclusion de l'exposition canine en cours, et des événements à venir.

Meute classe travail : doit avoir au moins trois des six chiens courants, présentés au jugement des meutes, en classe travail ou l'ensemble des chiens appartenant à un équipage titulaire d'une attestation de meute (joindre les justificatifs à l'engagement).

Meute classe ouverte : ne comprend pas au moins 3 chiens courants en classe travail.

LOT D'AFFIXE - (Peut être constitué sur place). Pour au moins trois et au plus 5 chiens de même race et variété, sans distinction de sexe, déjà engagés dans une classe individuelle, né chez le même producteur mais pouvant appartenir à des expositifs différents. Le classement, qui tient compte de l'homogénéité, sera fait par un juge unique sur le ring d'honneur.

LOT DE REPRODUCTEUR - (Peut être constitué sur place). Pour un sujet mâle ou femelle, accompagné de 3 (minimum) à 5 (maximum) de ses descendants directs au 1^{er} degré.

COUPLE - Pour 2 chiens de même race et variété, de sexe différent, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle.

PAIRE - Pour 2 chiens de même race et variété, de même sexe, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle.

CHIENS "NE CONCOURANT PAS" - Pour les chiens âgés de 4 mois minimum, titulaires d'un Certificat de Naissance ou inscrits à un Livre des Origines reconnu par la F.C.I. et qui ne participent pas à l'exposition. Le carnet de santé de ce chien doit être en règle. Ces chiens figurent au catalogue mais ne sont pas examinés par le juge.

RÈGLEMENT DES ENGAGEMENTS - Le montant des engagements doit être adressé en même temps que la feuille d'engagement accompagnée d'un titre de paiement à l'ordre de la Canine Rhône-Alpes et restera acquis à la société, même si l'exposant ne peut se présenter. Il sera envoyé un accusé de réception (ou la carte d'exposant) qui devra être présentée(e) à l'entrée de l'exposition.

CLOTURE DES ENGAGEMENTS :

- 1^{re} clôture le 2 Février 2019 (cachet de la poste faisant foi)
- 2^e clôture (avec majoration des tarifs) le 16 Février 2019 (date de réception).

Tout engagement parvenant après cette date sera refusé et remboursé sous déduction d'une somme de 10 % pour frais de Secrétariat. Sur Internet, seuls les engagements payés seront pris en compte.

REFUS OU EXCLUSIONS :

- 1^o des engagements :
 - a) des chiens non inscrits à un livre d'origines d'un pays membre de la FCI ou d'un pays non affilié mais dont le livre est reconnu par la FCI
 - b) des chiens n'ayant pas atteint l'âge de 4 mois la veille de l'ouverture de l'exposition.
 - La Société se réserve le droit de refuser tous engagements qu'elle croitrait ne pas devoir admettre et de les rembourser même après les avoir acceptés.
 - 2^o des chiens - (A leur entrée ou en cours d'exposition) :
 - a) ceux refusés par le «Service Vétérinaire» ;
 - b) ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés.
- Les engagements dans ces cas ne seront pas remboursés.
- c) ceux non engagés dont l'entrée dans l'enceinte de l'Exposition est formellement interdite ;
 - d) ceux dont l'engagement «au poteau» serait demandé.

JUGEMENTS - Les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un commissaire de ring, et si besoin est, d'un interprète, fonctions qui, en aucun cas, ne peuvent être tenues par un Juge qualifié ou stagiaire ou Expert confirmateur de la race considérée.

Un Juge défaillant peut être remplacé par son suppléant ou tout autre Juge qualifié pour la même race. Un deuxième Juge sera désigné si le nombre d'engagements dépasse 80 chiens par journée d'exposition. En aucun cas un Juge ne pourra, à la demande de l'exposant, juger le chien dans une autre classe que celle dans laquelle il a été engagé.

Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés. Les chiens peureux ou agressifs seront automatiquement éliminés par le Juge. En aucun cas les chiens absents au moment du jugement ne seront examinés par la suite, mais le juge a la faculté de l'examiner, de lui attribuer un qualificatif officiel sans le classer.

Lorsque le coup de feu est obligatoire, celui-ci doit être tiré à l'extérieur du hall

C.A.C.S. : Le C.A.C.S. ne peut être accordé qu'à un chien classé 1^{er} "EXCELLENT" en CLASSE OUVERTE, INTERMÉDIAIRE ou TRAVAIL, à condition qu'il soit de mérite exceptionnel (cette récompense n'accompagnant pas automatiquement la première place).

Les Juges font les propositions de C.A.C.S. d'après les mérites absolus des chiens, sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origines reconnu.

Il appartient à la S.C.C. de s'assurer, pour l'homologation du C.A.C.S., que les chiens satisfont aux conditions imposées.

Si le chien classé 2^o Excellent est de qualité équivalente à celui ayant obtenu le C.A.C.S., il peut lui être accordé la R.C.A.C.S. La R.C.A.C.S. peut être convertie en C.A.C.S. si le chien proposé pour le C.A.C.S. :

- a) ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense en raison de son âge ou de ses origines.
- b) s'il a déjà le titre de Champion National de Beauté.

Après avoir décerné le C.A.C.S., pour attribuer la Réserve de C.A.C.S., le juge devra appeler sur son ring le second de la classe dans laquelle il aura attribué le C.A.C.S. et le mettre en concurrence avec les 1^{ers} Excellents des deux autres classes.

C.A.C.I.B. : Les propositions de C.A.C.I.B. ne sont autorisées que dans les classes OUVERTE, INTERMÉDIAIRE, TRAVAIL et CHAMPION.

Dans ces quatre classes, seuls peuvent être engagés les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois à la veille de l'ouverture de l'Exposition.

L'engagement simultané dans ces quatre classes est interdit. Les Juges font les propositions de C.A.C.I.B. d'après le mérite absolu des chiens, sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origines reconnu.

Il appartient à la F.C.I. de s'assurer que les chiens proposés satisfont aux conditions imposées pour l'homologation du C.A.C.I.B.

Le C.A.C.I.B. ne peut être accordé qu'à un chien classé 1^{er} "Excellent" (cette récompense n'accompagnant pas automatiquement cette première place). Il est décerné au plus beau chien ayant obtenu le qualificatif "Excellent" à condition d'être de mérite exceptionnel.

La R.C.A.C.I.B. peut être convertie en C.A.C.I.B. si le chien proposé pour le C.A.C.I.B. :

a) ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense, en raison de son âge, de ses origines, etc.

b) s'il a déjà le titre de Champion International Les récompenses décernées ne seront valables qu'après leur homologation par la S.C.C. en ce qui concerne le C.A.C.S. et par la F.C.I. pour l'attribution du C.A.C.I.B.

MEILLEUR CHIEN DE CHAQUE RACE - le chien et la chienne proposés pour le C.A.C.I.B. concourent pour le titre de Meilleur de Race, ainsi que le Meilleur Jeune Mâle et Meilleure Jeune Femelle ayant reçu le qualificatif «Excellent» dans la classe jeune, et le (la) Meilleur(e) vétéran ayant reçu le qualificatif «Excellent». Les chiens appartenant à des races reconnues à titre provisoire par la F.C.I., bien que ne pouvant pas obtenir le C.A.C.I.B., peuvent prendre part aux concours Meilleur de Race, Meilleur de Groupe, Meilleur de l'Exposition.

MEILLEUR CHIEN DE CHAQUE GROUPE - Les chiens désignés "Meilleur de Race" seront réunis par groupes pour la désignation du Meilleur Chien de chaque Groupe.

MEILLEUR CHIEN DE L'EXPOSITION - Les meilleurs chiens de chaque groupe concourent en fin d'exposition pour le titre de Meilleur Chien de l'Exposition. Dans le cas d'une exposition sur 2 jours, les propriétaires des «Meilleurs de Groupes» de la 1^{re} journée s'engagent en conséquence à être présents à l'Exposition le 2^o jour.

CONFIRMATIONS

Seuls les juges français peuvent assurer la confirmation. Votre chien doit être identifié très lisiblement et vous devez le présenter avec sa fiche d'identification et son certificat de naissance de la Société Centrale Canine, ainsi que le formulaire d'examen de confirmation correctement rempli. Une liste des modifications intervenues après l'édition du catalogue sera affichée au secrétariat de l'exposition.

Age minimum exigé pour la confirmation : **12 mois sauf**

- Gr. 1 : Bergers Allemand et de Brie, Bouvier des Flandres _____ 15 mois
- Gr. 2 : Schnauzer Géant, Dogues Allemand, de Bordeaux, du Tibet, Mastiff, Bullmastiff, Mâtin Napoléain, Mâtin Espagnol, Montagne et Mâtin des Pyrénées, Fila Brasileiro, Chien de Montagne Portugais, Rafeiro de Alentejo, Castro Laboreiro, St-Bernard, Terre-Neuve, Landseer, Léonberg, Dobermann, Rottweiler, Hovavart, Cane Corso, Grand Bouvier Suisse, Bouvier Bernois _____ 15 mois
- Gr. 5 : Chien du Pharaon, Cirneco de l'Etna, Podenco Canario, Podenco Portugais (moyen et grand), Podenco Ibizenco, Samoyède, Akita Inu, Esquimaux du Groenland _____ 15 mois
- Gr. 6 : Rhodesian Ridgeback _____ 15 mois
- Gr. 8 : Retrievers _____ 15 mois
- Gr. 9 : Épagneuls Pékinois et Japonais _____ 10 mois
- Gr. 10 : Afghan, Saluki, Barzoi, Deerhound, Irish Wolfhound, Galgo, Greyhound, Magyar Agar, Azawakh, Sloughi, Chart Polski _____ 15 mois

RÉCLAMATIONS - Toutes réclamations fondées sur ce présent Règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'événement qui les auront motivées et être accompagnées d'une caution de 105 € qui restera acquise à la Société organisatrice si après examen elles sont reconnues sans fondement. Tous les cas non prévus au présent Règlement et toutes contestations relatives à son interprétation seront jugés par le Comité de l'Exposition.

SANCTIONS - Pourront être exclus temporairement ou définitivement des Expositions et Concours organisés par la S.C.C., avec extension possible aux manifestations organisées par ses Associations affiliées :

- a) les Exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur ;
- b) ceux qui auront fait une fausse déclaration
- c) ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur sa qualité ;
- d) ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes, nuiraient au succès de l'Exposition ou porteraient atteinte au prestige des Juges et de la Société Centrale Canine.
- e) ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé, ou remplacé un chien engagé par un autre ;
- f) ceux qui auront quitté l'Exposition avant l'heure fixée.

Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du Règlement intérieur de la Société Centrale Canine.

RESPONSABILITÉ - La Société organisatrice déclare toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsures occasionnées par eux, etc. et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit. Les exposants étant seuls responsables, dans l'enceinte de l'Exposition, des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens tant à des tiers qu'à eux-mêmes, la Société organisatrice ne peut en aucun cas être reconnue responsable en leur lieu et place.

Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves, tous les articles du présent Règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.

TRÈS IMPORTANT

Avis aux Exposants résidant à l'Étranger

I - Le Service des Douanes est susceptible d'exiger d'une personne se présentant au bureau de douane français avec plusieurs chiens, l'établissement d'un acquit à caution et le versement des frais correspondants.

II - L'entrée en France n'est autorisée que pour les chiens âgés d'au moins trois mois, sous réserve de la présentation au bureau de douane d'entrée en France, d'un certificat délivré par un Vétérinaire officiel du pays d'origine attestant que les vaccinations contre la rage, la maladie de Carré et l'hépatite contagieuse ont été effectuées depuis plus d'un mois et moins d'un an, ou qu'un rappel de ces vaccinations a été effectué depuis moins d'un an.

Pour les animaux âgés de plus d'un an accompagnant les voyageurs en transit, importés temporairement ou réimportés après une exportation temporaire, le certificat de vaccination antirabique est seul exigé.

Le certificat devra avoir été authentifié par les Autorités vétérinaires du pays d'origine et garantir que l'animal a bien été vacciné par un procédé autorisé dans ce pays. Une traduction officielle en langue française du certificat devra également être présentée. En l'absence de ces documents, les chiens seront refusés.

III - Il y a lieu de présenter ces mêmes documents pour accéder à l'Exposition. Par ailleurs, les chiens doivent être en parfait état de santé. Les origines de chacun d'eux devront pouvoir être justifiées à tout moment. Le Vétérinaire officiel désigné par l'Administration peut refuser l'admission des chiens à l'Exposition en cas de non-conformité aux conditions sanitaires.

A compter du 1^{er} Juillet 2015 tous les chiens ayant les oreilles coupées pour quelque raison que ce soit (accident, chiens appartenant à des propriétaires étrangers, etc....) ne seront plus autorisés à accéder à toutes manifestations canines officielles organisées sous l'égide de la Société Centrale Canine, exception faite des chiens nés en France avant le 28 août 2008.

OBLIGATIONS SANITAIRES : 2^e Catégorie : Le certificat de vaccination antirabique en cours de validité, mentionnant le N° de tatouage sera exigé à l'entrée de l'exposition pour les chiens de race Rottweiler, Tosa, American Staffordshire Terrier, ainsi que pour ceux venant de l'étranger. L'organisation recommande aux propriétaires des chiens des races citées ci-dessus de prendre toutes dispositions relatives à l'article 211-5 de la loi du 6 janvier 1999 (récépissé municipal, tenue en laisse et muselière en dehors des rings et cages).

DEMANDE D'ENGAGEMENT EXPOSITION DE VALENCE les 2 et 3 Mars 2019

Inscription à la séance de confirmation seule voir page 5

CADRE RÉSERVÉ à la SOCIÉTÉ

Remplissez cette feuille lisiblement et envoyez-la **avant le 16 février 2019 dernier délai (date de réception)** à :

Michèle ROLLET - Expo Valence - 93 allée de St André 01960 PERONNAS

Joindre impérativement : - Votre règlement à l'ordre de la CRA (voir participation aux frais d'organisation)
- la photocopie des justificatifs (champion et travail)

UN CHIEN PAR FEUILLE - PHOTOCOPIES ACCEPTÉES

Identification obligatoire : _____ N° LO (livre d'origines) : _____
(puce ou tatouage)

Nom du Chien : _____

Race : _____ Oreilles coupées : oui - non

Taille
pour Schnauzers, Pinschers, Caniches, Parson/Jack Russell, Spitz, Teckels, Braques Français, Podenco Portugais, Bull Terrier, Chiens à peau nue.

Couleurs
pour Berger de Brie, Puli, Dobermanns, Pinschers, Boxers, Schnauzers, Dogues Allemands, Spitz, Elkhound, Chow-Chow, Epagneuls Bretons, Setter Irlandais, Cockers, Caniches, Bouledogues, Carlins, Cavalier King Charles.

Nature du poil
pour Teckels, Saint-Bernard, Chihuahuas, Collies, Braque de Weimar, Hongrois, Fox-Terriers, Podencos Portugais et Ibicencos, Bichons, Chiens de Montagne Portugais, Segugios Italiens, Retrievers, Bergers des Pyrénées et Hollandais, Chien d'Eau Portugais.

Poids
Pékinois, Japonais, Papillons, Phalènes.

Né(e) le : ____ / ____ / ____

Sexe : Mâle Femelle

Nom du Père : _____

Nom de la Mère : _____

Producteur : M. Mme Mlle _____
(propriétaire de la lice à la saillie)

Propriétaire : M. Mme Mlle _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____ Pays : _____

Tél. : _____ Mail : _____

Classe d'engagement : Intermédiaire Ouverte Travail Champion Jeune
Pour les classes travail et champion, joindre obligatoirement les justificatifs
Puppy Baby Vétéran Ne concourant pas Meute Confirmation
(Doit impérativement être engagé dans une classe individuelle)

En l'absence de précision ci-dessus, le chien sera inscrit d'office dans la classe qui correspond à son âge

Les inscriptions en Paire, Couple, Lot d'affixe, Lot de reproducteur et jeunes présentateurs seront à faire le jour de l'exposition

Votre convocation vous sera adressée par mail à l'adresse que vous aurez renseignée. Par conséquent, nous vous demandons de l'écrire très lisiblement.

PARTICIPATION AUX FRAIS D'ORGANISATION

DEUX DATES DE CLÔTURE : les 2 février et 16 février 2019	Jusqu'au 2 février (cachet de la poste faisant foi)		Jusqu'au 16 février 2019		Sommes adressées
	Non Membre	Membre CRA	Non Membre	Membre CRA	
Pour le 1 ^{er} chien catalogue compris 4€	40 €	36 €	50 €	46 €	
Pour le 2 ^e et 3 ^e chiens chacun	38 €	34 €	48 €	44 €	
Pour le 4 ^e et suivant chacun	27 €	23 €	37 €	33 €	
Puppy, Baby, vétéran	25 €		35 €		
Ne concourant pas (doit accompagner un chien engagé - ne pourra être ni jugé ni présenté).	20 €		30 €		
<i>Tarif dégressif uniquement pour plusieurs chiens appartenant au même propriétaire. Les chiens inscrits en ne concourant pas, vétéran et puppy ne peuvent être les premiers inscrits</i>					
Meutes avec 6 chiens en individuelle	76 €		80 €		
Chien supplémentaire dans la meute	20 €		30 €		
Carte accompagnateur (entrée gratuite jusqu'à 12 ans)	5 € x _____				
Cotisation CRA : 18,30 € (facultative) chèque à part					
Réduction aux membres de la CRA joindre obligatoirement copie de la carte d'adhérent 2019					Total :

Classes Travail et Champion : voir précisions au verso.
Joindre impérativement les copies des titres.
Si vous engagez dans les classes champion ou travail PAR INTERNET, vous devez envoyer les copies des certificats de champion ou travail à Cédia (mail ou fax).

En l'absence de ces justificatifs, le chien sera inscrit en classe ouverte.

ATTESTATION

Je déclare sincères et véritables les renseignements figurant ci-dessus. J'accepte d'une façon absolue et sans réserve tous les articles du règlement de cette exposition que j'ai reçu et dont j'ai pris connaissance. En conséquence, j'exonère spécialement et entièrement la Société de toute responsabilité du fait d'accidents (blessures, morsures, vol, maladies et dommages divers) survenus à mon chien ou causés par lui ou à moi-même. Je certifie sur l'honneur que mon chien ou mon chenil ne sont pas, à ma connaissance, au jour où est signé cet engagement, atteints de maladies contagieuses et m'engage à ne pas le présenter si de telles maladies venaient à se déclarer avant cette exposition. En cas de fausse déclaration, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer les sanctions prévues par le règlement, notamment la disqualification de mon chien et mon exclusion de toute manifestation patronnée par la S.C.C.

Je m'engage à ne pas quitter l'exposition avant 17 h si mon chien est classé.

Fait à _____

le _____

Signature du propriétaire :

CHEQUE BANCAIRE à l'ordre de la Canine Rhône Alpes
 MANDAT INTERNATIONAL (joindre impérativement justificatif) à l'ordre de Canine Rhône Alpes
 VIREMENT BANCAIRE à l'ordre de Canine Rhône Alpes (joindre impérativement justificatif)
Code IBAN : FR76 1390 6001 4178 2574 3300 068 - Code BIC : AGRIFRPP839
en date du _____
Les demandes d'engagement non accompagnées de leur règlement seront refusées.

Une entrée gratuite à partir de 3 chiens engagés

Cages gratuites en nombre limité

Parkings gratuits

RENSEIGNEMENTS A FOURNIR pour les classes Travail et Champion

CLASSE TRAVAIL

(la récompense doit être obtenue avant la date de clôture des engagements)

Chiens de Défense :

Date et lieu de l'épreuve où le chien a obtenu : - soit un Brevet chien de défense en Ring - soit un Brevet Campagne - soit un Brevet Mondioring - soit un R.C.I. mention classée (I.P.O.1) - soit un Brevet de Pistage français - soit un Brevet de recherche utilitaire - soit un Exc. Niveau 1 pour le pistage F.C.I. - soit un test international de sauvetage - soit Brevet Troupeaux (Ovin ou Bovin)

Chiens d'arrêt Britanniques et Continentaux :

Date et lieu de l'épreuve où le chien a obtenu Très Bon ou le Brevet International de Chasse Pratique BICP. 1^{re} ou 2^e catégorie

Chiens Courants :

Date et lieu du concours où le chien a obtenu un Brevet de Chasse (BCCC)

Spaniels :

Date et lieu du concours où le chien a obtenu au moins un TB

Barbets :

Date et lieu du concours où le chien a obtenu un brevet de travail à l'eau 1^{re} ou 2^e catégorie.

Retrievers :

Date et lieu du concours où le chien a obtenu un TB en field-trial. Ou un BICP 1^{re} ou 2^e catégorie ou 100 points dans une épreuve de recherche au sang

Terriers :

Date et lieu du concours de détérage où le chien a obtenu un minimum de 100 points.

Teckels : Date et lieu du concours au terrier où le chien a obtenu au minimum 50 points ou un 3^e prix. Ou 47 points ou un 3^e prix dans une épreuve de menée à voix sur lièvre

Chien d'Elan Norvégien : Date et lieu de l'épreuve de recherche au sang où le chien a obtenu :

• sur piste artificielle : le qualificatif Très Bon

• sur piste naturelle : l'un des 4 qualificatifs suivants : chien de rouge, chien de rouge forceur, chien de rouge hurleur à la mort, chien de rouge indicateur à la mort.

Chiens de Rouge de Hanovre et de Bavière

• TAN ou Brevet maîtrise du C.R.H.B. Notation 4 (A) exigée au travail à la longe.

Chiens Nordiques de Traineau :

Date et lieu du concours où le chien a obtenu le Brevet de Travail Echelon 1.

Lévriers : Date et lieu des 4 épreuves à CACIL avec obligation de classement dans la première moitié des concurrents à deux reprises (joindre une copie de l'attestation demandée par la FCI).

CLASSE CHAMPION

Les titres de champion doivent avoir été homologués avant la date de clôture des engagements.

Joindre obligatoirement photocopie du justificatif.

Joindre copie de l'attestation SCC (pour la classe travail) ou copie du titre de champion (pour la classe champion).

En l'absence de justificatif (engagements internet ou courrier), le chien sera mis automatiquement en classe ouverte.



**Ce challenge ne concerne pas les meutes qui bénéficient de conditions plus avantageuses)*

En partenariat avec VOS CHIENS MAGAZINE, le comité de l'Exposition de Valence organise un challenge récompensant les éleveurs dont l'affixe est le plus représenté à l'exposition.

6 éleveurs lauréats recevront :

– offert par le Comité de l'Exposition de Valence :

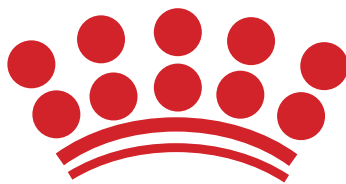
- matériels canins de valeur

– offert par Vos Chiens Magazine :

- des points supplémentaires au GRAND PRIX DES ELEVEURS 2019, de 15 à 10 points du 1^{er} au 6^e élevage les plus représentés
- 1 livre à chaque exposant particulier de l'élevage

La remise des prix se fera sur le ring d'honneur.

Tirage au sort en cas d'ex-aequo.



ROYAL CANIN

VALENCE

Parc des Expositions

16 avenue Georges Clemenceau

DEMANDE D'INSCRIPTION CONFIRMATION SEULE

Concerne les chiens non exposés

De 8 h 30 à 9 h 30

samedi 2 mars pour les groupes 1, 3, 6, 7, 8 et 10

dimanche 3 mars pour les groupes 2, 4, 5 et 9

Date limite
d'inscription
21 février
(date de réception)

Inscriptions
internet
cedia.fr

Renseignements

04 90 46 54 89 (uniquement l'après-midi à partir de 14 h)
michele.rollet93@orange.fr - laurent.prouvensier@yahoo.fr

N° d'arrivée

Réservé ACTRA

Modalités d'inscription

1. Remplir soigneusement **cette demande d'inscription**
2. Joindre la photocopie
du certificat de naissance de votre chien
3. Joindre **le règlement** établi à l'ordre de **ACTRA**

Envoi du dossier : Michèle ROLLET - Confirmations VALENCE - 93 allée de Saint André - 01960 PERONNAS

Toute inscription non accompagnée du règlement sera refusée.

Règlement

Confirmation(s) x 35 € =
Accompagnateur(s)* x 5 € =

Total de mon inscription

* L'inscription comprend l'entrée du chien et de son propriétaire.
Entrée gratuite pour les enfants jusqu'à 12 ans.

**Votre convocation vous sera adressée par mail à l'adresse que vous aurez renseignée.
Par conséquent, nous vous demandons de l'écrire très lisiblement.**

Propriétaire

M. Mme Mlle Nom
Prénom
Adresse
Code postal Ville
Tél.
E.mail

AGE MINIMUM EXIGE POUR LA CONFIRMATION

1^{er} Groupe : 12 mois sauf :
Bergers Allemand et de Brie, Bouvier des Flandres15 mois
2^{ème} Groupe : 12 mois sauf :
Schnauzer Géant, Dogues Allemand, de Bordeaux, du Tibet,
Mastiff, Bullmastiff, Mâtin Napolitain, Mâtin Espagnol,
Montagne et Mâtin des Pyrénées, Fila Brasileiro,
Chien de Montagne Portugais, Rafeiro de Alentejo,
Castro Laboreiro, St-Bernard, Terre-Neuve, Landseer,
Léonberg, Dobermann, Rottweiler, Hovawart, Cane Corso,
Grand Bouvier Suisse, Bouvier Bernois15 mois
3^{ème}-4^{ème} Groupes12 mois
5^{ème} Groupe : 12 mois sauf :
Chien du Pharaon, Cirneco de l'Etna, Podenco Canario,
Podengo Portugais (moyen et grand), Podenco Ibicenco,
Samoyède, Akita Inu, Esquimau du Groenland15 mois
6^{ème} Groupe : 12 mois sauf
Rhodesian Ridgeback15 mois
7^{ème} Groupe :12 mois
8^{ème} Groupe : 12 mois sauf :
Retrievers15 mois
9^{ème} Groupe : 12 mois sauf :
Épagneuls Pékinois et Japonais10 mois
10^{ème} Groupe : 15 mois sauf :
Whippet, Petit Lévrier Italien12 mois

Nom du chien Sexe : Mâle Femelle

Race

N° de tatouage ou de transpondeur Date de naissance N° Livre d'origine

Producteur : M. Mme Mlle Nom Prénom

Fait à

le

Signature